



Europcar

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 10 juillet 2003

Je travaille chez Europcar . La loi Evin n'est pas du tout respectée. La DRH fait la sourde oreille. Les responsables syndicaux ne font rien.

Que faire ?

Merci

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme
Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.

DNF reste à votre disposition pour toute aide supplémentaire nécessaire au montage de votre dossier